

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 132 du 6 août 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

CIRCULAIRE N° 87/ARM/DRH-AA/ADJ DIR/BORH

relative au rattachement à un gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air agissant en qualité de commandant de formation administrative air.

Du 03 juillet 2019

CIRCULAIRE N° 87/ARM/DRH-AA/ADJ DIR/BORH relative au rattachement à un gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air agissant en qualité de commandant de formation administrative air.

Du 03 juillet 2019

NOR A R M L 1 9 5 4 9 8 6 C

Référence(s) :

- [Arrêté du 18 août 2014 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air.](#)
- [Arrêté du 29 novembre 2010 portant organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des bases de défense.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Cinq annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 87/DEF/DRH-AA/SDEF/BORH du 28 février 2017 relative au rattachement à un commandant de formation administrative air agissant en qualité de gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [610.1](#).

Référence de publication :

BOC n°132 du 06/8/2019

1. INTRODUCTION.

La gestion des ressources humaines (RH) du personnel aviateur est exercée au niveau central par la direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRH-AA) ainsi qu'au niveau local par le gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air, dénommé commandant de formation administrative air de rattachement (CFA air).

Ces prérogatives de gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air s'exercent à l'égard des aviateurs qui lui sont hiérarchiquement subordonnés, mais également à l'égard des aviateurs qui lui sont rattachés au sens des annexes de la présente circulaire.

Véritable relais local de la DRH-AA, le gestionnaire délégué conduit les travaux RH conformément aux prescriptions des instructions et circulaires en vigueur, déclinées sous forme de processus dans les différents mémentos. Le gestionnaire délégué dispose d'un bureau ressources humaines (BRH) pour la conduite des travaux précités.

La cartographie annexée présente, par base de défense, la liste des gestionnaires délégués.

2. PRINCIPES DE RATTACHEMENT.

Les aviateurs employés dans le domaine fonctionnel air ont pour gestionnaire délégué leur commandant de formation dès lors que ce dernier est aviateur. Les formations et unités concernées ne sont donc pas listées dans les annexes.

Cette cartographie concerne donc les autres aviateurs du domaine fonctionnel air n'ayant pas d'aviateur comme commandant de formation ainsi que l'ensemble des aviateurs employés hors du domaine fonctionnel air.

Elle repose essentiellement sur le principe de proximité et rattache les aviateurs à un gestionnaire délégué selon les logiques suivantes :

- identification d'un gestionnaire délégué de rattachement au sein de la base de défense (BdD) ;
- en l'absence de gestionnaire délégué au sein d'une BdD, rattachement au gestionnaire délégué d'une BdD voisine ;
- lorsqu'il y a plusieurs gestionnaires délégués au sein d'une même BdD, la logique de site est privilégiée.

3. TEXTE ABROGÉ.

La [circulaire n° 87/DEF/DRH-AA/SDEF/BORH du 28 février 2017](#) relative au rattachement à un commandant de formation administrative air agissant en qualité de gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air est abrogée.

4. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de division aérienne,
adjoint au directeur des ressources humaines,*

Christophe VUILLEMIN.

ANNEXES

ANNEXE I.

ÉVOLUTION DE LA CARTOGRAPHIE.

1. BASES DE DÉFENSE MÉTROPOLE.

- Le personnel d'Agen est intégré à la BdD 056 Bordeaux – Mérignac qui devient la BdD 056 Bordeaux – Mérignac – Agen ;
- Suite au rattachement des unités Air de la BdD 014 de Besançon à la Base aérienne 116 de Luxeuil-les-Bains, le commandant de base de cette dernière devient le gestionnaire délégué des aviateurs de l'ensemble de cette BdD
- La BdD 016 Monthéry est insérée dans la BdD Île-de-France ;
- La BA 125 est désormais rattachée à la BdD 057 Istres – Salon-de-Provence qui devient BdD 057 Istres – Orange – Salon-de-Provence. La BdD 039 Nîmes – Orange – Laudun devient BdD 039 Nîmes – Laudun – Larzac ;
- Les BdD 003 La Valbonne et 001 Valence sont fusionnées avec la BdD 025 Lyon – Mont-Verdun qui devient BdD 025 Lyon – Valence – La Valbonne ;
- La BdD 073 Montauban est désormais rattachée au gestionnaire délégué de la BA 106 Bordeaux – Mérignac ;
- La BdD 015 Vannes – Coëtquidan est fusionnée à la BdD 008 Rennes qui devient la BdD 008 Rennes – Vannes – Coëtquidan ;
- La BdD 036 Saint-Maixent – Poitiers est désormais rattachée au gestionnaire délégué de la BA 721 Rochefort ;
- La BdD 034 Colmar est fusionnée à la BdD 033 Strasbourg qui devient la BdD 033 Strasbourg – Haguenau – Colmar ;
- Le personnel de Tarbes est intégré à la BdD 037 Toulouse – Castres qui devient BdD 037 Toulouse – Tarbes – Castres.

2. BASES DE DÉFENSE HORS MÉTROPOLE.

- Le commandant du détachement air 168 d'Abidjan devient gestionnaire délégué de rattachement de la base des forces françaises (BFF) 076 de Côte d'Ivoire. Il se voit également identifié gestionnaire délégué pour la base des éléments français (BEF) 069 au Sénégal.

Ces rattachements sont détaillés dans les annexes.

ANNEXE II.

LISTE DES BASES DE DÉFENSE DISPOSANT D'UN SEUL GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.

BASE DE DÉFENSE.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.
MÉTROPOLE.		
BdD 007 Bourges - Avord	CBA 702 Avord	
BdD 013 Brest - Lorient	CDA 928 Brest - Loperhet	
BdD 053 Cazaux	CBA 120 Cazaux	
BdD 028 Creil	CBA 110 Creil	
BdD 051 Épinal - Luxeuil	CBA 116 Luxeuil	
BdD 048 Évreux	CBA 105 Évreux	
BdD 042 Grenoble - Annecy - Chambéry	Commandant de l'École des pupilles de l'air (EPA) 749 Grenoble	
BdD 054 Mont-de- Marsan	CBA 118 Mont- de-Marsan	
BdD 060 Nancy	CBA 133 Nancy	
BdD 058 Orléans - Bricy	CBA 123 Orléans	

BdD 050 Saint-Dizier - Chaumont	CBA 113 Saint-Dizier	
BdD 055 Ventiseri - Solenzara	CBA 126 Ventiseri - Solenzara	

ANNEXE III.

LISTES DES BASES DE DÉFENSE NE DISPOSANT PAS DE GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ DANS LEUR PÉRIMÈTRE.

BASE DE DÉFENSE.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.
MÉTROPOLE		
BdD 026 Angers - Le Mans - Saumur	CBA 705 Tours	
BdD 047 Angoulême	CBA 709 Cognac	
BdD 035 Belfort	CBA 116 Luxeuil	
BdD 014 Besançon	CBA 116 Luxeuil	
BdD 040 Brive	CBA 709 Cognac	
BdD 046 Calvi	CBA 126 Ventiseri - Solenzara	
BdD 038 Carcassonne	CBA 125 Istres	
BdD 075 Charleville-Mézières	CBA 113 Saint-Dizier	
BdD 012 Cherbourg	CBA 105 Évreux	
BdD 009 Clermont-Ferrand	CBA 942 Lyon - Mont-Verdun	
BdD 045 Draguignan	CBA 125 Istres	- Sauf pour le personnel de l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT) Le Luc 00.344 rattaché au CBA 115 Orange
BdD 043 Gap	CBA 701 Salon-de-Provence	
BdD 027 Lille	CBA 110 Creil	
BdD 004 Marseille - Aubagne	CBA 701 Salon-de-Provence	

BdD 031 Metz	CBA 133 Nancy	
BdD 073 Montauban	CBA 106 Bordeaux - Mérignac	
BdD 029 Mourmelon - Mailly	CBA 113 Saint- Dizier	
BdD 039 Nîmes - Laudun - Larzac	CBA 115 Orange	
BdD 017 Pau - Bayonne	CBA 118 Mont- de-Marsan	
BdD 032 Phalsbourg	CBA 133 Nancy	
BdD 036 Saint- Maixent - Poitiers	CBA 721 Rocheftort	
BdD 008 Rennes - Vannes - Coëtquidan	CDA 928 Brest - Loperhet	
BdD 044 Saint- Christol	CBA 115 Orange	
BdD 033 Strasbourg - Haguenau - Colmar	CBA 133 Nancy	
BdD 059 Toulon	CBA 701 Salon- de-Provence	
BdD Toulouse - Tarbes - Castres	CBA 118 Mont- de-Marsan	
BdD 072 Verdun	CBA 113 Saint- Dizier	

ANNEXE IV.

LISTE DES BASES DE DÉFENSE DISPOSANT DE PLUSIEURS GESTIONNAIRES DÉLÉGUÉS DANS LEUR PÉRIMÈTRE.

(Modifié par Erratum du 17 décembre 2019 publié au BOC n° 2 du 10 janvier 2020)

BASE DE DÉFENSE.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	Observations.
MÉTROPOLE.		

BdD 056 Bordeaux – Mérignac – Agen	CBA 106 Bordeaux – Mérignac	Sauf pour le personnel du site du DA 204 rattaché au gestionnaire délégué du DA 204 Beauséjour pour le personnel stationné
BdD 057 Istres – Orange – Salon-de-Provence	CBA 125 Istres	Sauf pour le personnel stationné sur les sites de Salon-de-Provence et Ancelle rattaché au CBA 701 Salon-de-Provence Sauf pour le personnel stationné sur les sites de Orange, Avignon, Camaret sur Aigues et Bedoin rattaché au CBA 115 Orange
BdD 025 Lyon – Valence – La Valbonne	CBA 942 Lyon	Sauf pour le personnel stationné sur les site d'Ambérieu-en-Bugey, Béligneux et Bourg-en-Bresse rattaché au CDA 278 Ambérieu
BdD Île-de-France (IDF) : - Commandement militaire (COMILI) Balard - D162 Groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) école militaire - D362 GSBdD Vincennes - D562 Groupement de soutien du personnel isolé (GSPi) - D262 GSBdD Saint-Germain-en-Laye - D462 GSBdD Versailles -D062 GSBdD Villacoublay - D016 Montlhéry	Commandant de la formation administrative air Paris (CFAAP) 00.117 CFAAP 00.117 CFAAP 00.117 CFAAP 00.117 CBA 107 Villacoublay CBA 107 Villacoublay CBA 107 Villacoublay CBA 107 Villacoublay	
BdD 070 Rochefort – Cognac	CBA 721 Rochefort	Sauf pour le personnel stationné sur les sites de Cognac et Chateaubernard rattaché au CBA 709 Cognac Sauf pour le personnel stationné sur les sites de Saintes et les Gonds rattaché au commandant de l'EETAA 722 Saintes
BdD 049 Tours	CBA 705 Tours	Sauf pour le personnel stationné sur les site de Romorantin-Lanthenay et Blois rattaché au CDA 273 Romorantin

ANNEXE V. **LISTE DES BASES DE DÉFENSE OU ASSIMILÉES HORS MÉTROPOLE.**

BASE DE DÉFENSE OU ASSIMILÉE.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.
HORS MÉTROPOLE.		
BdD 022 Antilles	CBA 367 Cayenne	

BFF 076 en Côte d'Ivoire	CDA 168 Abidjan	
BFF 030 de Djibouti	CBA 188 Djibouti	
BFF 063 des Émirats Arabes Unis	CBA 104 Al-Dhafra	
BEF 021 au Gabon	CEA 470 Libreville	
BdD 064 Guyane	CBA 367 Cayenne	
BdD 041 La Réunion - Mayotte	CDA 181 Réunion - Saint-Denis de la Réunion	
BdD 020 Nouvelle-Calédonie	CBA 186 Nouméa - Tontouta	
BdD 023 Polynésie Française	CDA 190 Tahiti Faa'a	
BEF 069 au Sénégal	CDA 168 Abidjan	